



Convocation audition libre pour Abus de confiance

Par Rafa974

Bonsoir à tous

J ai reçu une convocation suite au passage de 2 gendarmes à mon domicile
Pour une audition libre (précisé sans garde à vue).

A part être en litige avec le gestionnaire de mon véhicule loué en loa mais étant en attente d un délibéré du juge de la protection et du contentieux suite à ma demande de délai de grâce , je ne vois aucun autre litige .

Serait il possible que ce soit le gestionnaire qui est déposé une plainte à ce sujet avec comme motif l abus de confiance ou est ce peu probable ??

Merci à vous pour vos retours

Par isernon

bonjour,

votre demande de délai de grâce n'interdit pas l'organisme de crédit impayé de déposer une plainte.

pour quelle raison, le gestionnaire de votre LOA déposerait-il une plainte (impayé, chèque sans provision...).

il semble avoir lu une question presque identique sur un autre site, mais sur l'autre site, le questionneur reconnaissait avoir émis un chèque sans provision.

salutations

Par Geraldo7

Bonsoir, C'est assez fréquent que des organismes de crédit déposent des plaintes pour abus de confiance en cas de litige, même si tu as demandé un délai de grâce. Comme l'a mentionné isernon, ça pourrait être lié à un impayé ou à un chèque sans provision. J'ai vu un cas similaire où le gestionnaire a effectivement porté plainte pour un motif similaire, donc ça n'est pas à exclure.

Reste attentif et n'hésite pas à te faire conseiller par un avocat. Bon courage !